

CITOYENNETÉ & BIEN VIVRE ENSEMBLE

**DROIT AU RESPECT**

De ma personne et de mes biens. Personne ne peut me rejeter en raison de mes origines, mes convictions et/ou de mon apparence physique. Je viens au collège avec une tenue vestimentaire correcte adaptée aux études.

**DROIT D'ÉLIRE ET D'ÊTRE ÉLU**

Élire des représentants qui me représenteront et de participer à la vie de la classe.
Être élu(e) délégué(e) et de participer à la vie du collège.

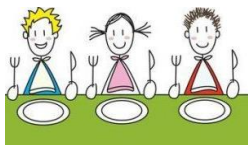
**TRAVAILLER DANS DES LOCAUX PROPRES**

Et d'avoir accès aux sanitaires de l'établissement en toute sécurité.

**DROIT D'ÊTRE AIDÉ ET ACCOMPAGNÉ**

Et de me confier à un adulte en cas de difficultés et de mal-être.

Charte de la laïcité : La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République. La République est laïque - L'École est laïque

**DROIT DE BÉNÉFICIER DU SERVICE DE RESTAURATION**

De m'inscrire au service de restauration.
De choisir ma place dans le réfectoire (sauf décision d'un adulte ayant autorité).

**DEVOIR DE RESPECTER**

Et d'adopter un comportement responsable dans l'enceinte du restaurant scolaire.

**PARTICIPER**

Aux règles de débarrasage et de tri et en contribuant à la propreté du réfectoire.
À l'esprit éco-citoyen.

EN CLASSE, AU CDI ET EN SALLE D'ÉTUDE (PERMANENCE)

**DROIT D'ÉTUDIER**

Dans de bonnes conditions et j'ai le droit de me tromper.

**RESPECT DES HORAIRES**

Respect de l'emploi du temps en assistant à chaque cours et activités.
Je respecte la ponctualité et je m'installe rapidement.

**RESPECT ET ÉCOUTE DES PROFESSEURS ET DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION**

Droit de bénéficier de leur attention. L'enseignant est le seul à décider de l'attitude que je dois avoir dans la classe.

“La meilleure forme d'autorité est celle que l'on exerce sur soi-même” Paul CARVEL



RESPECT DES HORAIRES

Droit d'être accueilli du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du collège



INTERDICTION

D'utiliser les extincteurs et/ou boîtiers d'alarme incendie sans motif impérieux.



DROIT DE PARTICIPER

Aux activités proposées par les associations sportives et socio-éducatives du collège (en s'acquittant d'une cotisation annuelle)



INTERDICTION

De grignoter des sucreries et/ou boire des boissons sucrées dans l'établissement. De jeter des déchets au sol



DROIT D'UTILISER

Et d'être utilisateur du Foyer notamment sur le temps de la pause méridienne.



OBLIGATION DE PRESENTER

Le carnet de liaison aux personnels du collège et aux responsables légaux pour signature.



RESPECT DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

Comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves dans l'établissement et ses abords. (Le savoir-vivre et les civilités font partie des compétences transversales)

DURANT LES TEMPS DE RÉCRÉATION



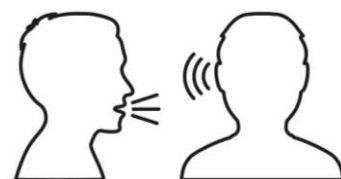
INTERDICTION DE « STATIONNER »

Dans la Cour d'Honneur et de circuler seul dans les couloirs sans autorisation : ce ne sont pas des espaces de jeu.



COMPORTEMENT VIOLENT INTERDIT

S'interdire des comportements violents et/ou irrespectueux et/ou irresponsables. Ne commettre aucun geste qui pourrait blesser un camarade physiquement ou moralement (et toutes autres formes de harcèlements)



DEVOIR D'ÊTRE ATTENTIF

Aux autres et solidaire des élèves plus vulnérables. S'engager à dénoncer tout type de violence notamment le harcèlement.

TÉLÉPHONE ET AUTRES OBJETS CONNECTÉS



DROIT DE POSSEDER

Un téléphone ou autres objets connectés dont la responsabilité de surveillance incombe à son propriétaire.



UTILISATION INTERDITE PARTOUT DANS L'ÉTABLISSEMENT

A l'exception des situations particulières déterminées par la loi et le règlement intérieur.



DROIT À L'IMAGE

Respecter la loi sur le droit à l'image et les règles d'usage numérique (Cf Charte d'utilisation des services et outils numériques mises en œuvre au collège).

Lecture pour prise de connaissance :
Le :

Signature de l'élève :

Signatures responsables légaux :